

Objet

Suivant l'avis n°2025/03, réponse à injonction, formalisée par un plan d'action à court et moyen terme permettant la redéfinition et l'accompagnement du recrutement en cycle ingénieur, de la communication et de l'architecture de la formation.

Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Orléans ;

Vu la note de synthèse établie par Rémy THIBAUD, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 19 novembre 2025.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 19 novembre 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT

